



OPTIONS DE RECOURS POUR LES MEMBRES

NORMES PROFESSIONNELLES

ENJEU	Tout acte répréhensible relevant du Code de conduite.
PREMIÈRE ÉTAPE	Divulguer tout acte répréhensible
DÉLAI	–
COMMENT	Divulguer par écrit
DROITS DE LA PERSONNE	Une plainte en matière des droits de la personne alléguant une discrimination peut être déposée en même temps qu'un rapport présenté aux Enquêtes sur les normes professionnelles. Le délai est d'un an. Il faut contacter la CCDP le plus rapidement possible après avoir pris connaissance de l'intention de porter plainte pour discrimination.
OÙ	<ul style="list-style-type: none">▪ Gestionnaire▪ Directeur, Division de la sécurité du personnel et des normes professionnelles▪ Enquêtes sur les normes professionnelles (ENP) boîte de réception électronique générique
QUI RÉPOND	<ul style="list-style-type: none">▪ Palier 1: gestionnaires locaux▪ Palier 2: gestionnaires locaux, assistance des ENP▪ Palier 3: enquêteur principal des ENP
TRAITEMENT DE L'ENJEU	Par une enquête.
ANONYMAT	On peut divulguer anonymement des informations.
REPRÉSAILLES	–
RAPPORT / RÉSULTATS	<ul style="list-style-type: none">▪ Rapport d'enquête▪ Copie certifiée conforme remise à la partie mise en cause.
APPEL	–
AUTORITÉ	<i>Code de conduite de l'ASFC</i>
AUTRES RENSEIGNEMENTS	<ul style="list-style-type: none">▪ Lignes directrices sur les enquêtes administratives portant sur l'inconduite présumée ou soupçonnée d'un employé de l'ASFC (Apollo)▪ Politique sur les enquêtes administratives portant sur l'inconduite présumée ou soupçonnée d'un employé de l'ASFC (en cours de révision) (Apollo)